

DELIBERATION
N°2016-53 du 05 juillet 2016

**OBJET - Rapport annuel d'activité 2015 des
Pompes Funèbres Intercommunales du
Briançonnais**

Rapporteur : Alain FARDELLA

Le 05 juillet 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 29 juin 2016 en la salle Saint PAUL à Villard Saint Pancrace, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 43

Présents : 32

Nombre de pouvoirs : 7

M. Sébastien FINE est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir :
Mme Nicole GUERIN à M. Bruno DAVANTURE
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
Mme Catherine MUHLACH à M. Bruno MONIER
M. Régis JOUFFREY à M. Jean-Pierre SEVREZ
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY
Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON
M. Thierry BOUCHIÉ à M. Jean-Michel REYMOND

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de centre funéraire et morgue intercommunale,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2012-356-0014 en date du 21 décembre 2012, portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le rapport d'activité 2015 adopté par le Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale des Pompes Funèbres présenté par le Président,

Vu les articles R 2221-49 à 2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur les comptes de fin d'exercice de la régie, de l'information à la Collectivité de rattachement dans un délai de deux mois, à compter de la délibération du Conseil d'Administration et l'annexe du rapport du directeur,

AR PREFECTURE
005-240500439-20160712-DB_053_2016-DE
Regu le 12/07/2016



Après présentation en Commission Consultative des Services Publics locaux en date du 22 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Environnement et Développement Durable en date du 22 juin 2016,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

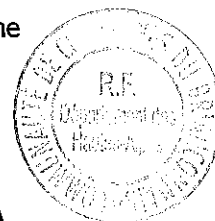
- Approuve le rapport annuel d'activité de la Régie Intercommunale des Pompes Funèbres du Briançonnais 2015 annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA



Date affichage : 12 JUIL. 2016